

# MAIRIE DE VENDAYS-MONTALIVET

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 24 du Code Municipal)

Le Conseil Municipal se réunira le :

**VENDREDI 29 JUILLET 2016 À 18H30**



### ORDRE DU JOUR :

➤ **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Compte-rendu en annexe de la convocation*

➤ **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

- Approbation du procès-verbal du 02/06/2016

➤ **TAXE DE SEJOUR**

- Modification du régime de taxation

*Exonération des moins de 18 ans et non moins de 13 ans, changement des tarifs applicables aux villages vacances*

- Opposition à l'instauration d'une taxe de séjour communautaire

➤ **CONVENTIONS**

- Renouvellement de la convention avec la Commune de Queyrac pour la fréquentation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement par les enfants queyracais

*Les parents queyracais s'acquittent du tarif « commune » et la Mairie de Queyrac verse à la Commune la différence avec le tarif « hors-commune »*

- Groupement de commandes avec le CCAS de Vendays-Montalivet pour le marché public d'assurances

*Autorisation du Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes (convention disponible à l'Hôtel de Ville)*

➤ **CAMPING MUNICIPAL DE L'OCEAN**

- Modification du règlement intérieur du Camping Municipal de l'Océan

*En cas de cession d'un mobil-home, le maintien de celui-ci sur son emplacement est conditionné par l'avis rendu par la commission du camping, composée de M. le Maire, M. TRIJOLET-LASSUS, Mme OLIVEIRA, M. BARTHELEMY et M. BENACHOUR-TESTE*

- Tarifs du Camping Municipal de l'Océan

*Création d'un tarif pour les personnes supplémentaires dans le logement d'un saisonnier, hors conjoint : 8,35€/jour/personne*

- Conditions d'exploitation du terrain du Camping Municipal de l'Océan

*Passage de 25 000€ à 80 000€*

➤ **BUDGET**

- Ajustement de l'affectation de résultats du Budget Commune

*Annule et remplace la délibération n°67-2016 : « 1 069 401,76 € » au compte 1068 en lieu et place de « 962 662,72 € »*

- Ajustement de l'affectation de résultats du Budget Eau et Assainissement

*Annule et remplace la délibération n°68-2016 :*

**Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2015	<del>58 720,54 €</del> <b>71 301,69 €</b>
Report à nouveau	<b>288 860,62 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	<del>347 581,16 €</del> <b>360 162,31 €</b>

**Section d'Investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	<del>2 706 381,23 €</del> <b>2 714 220,96 €</b>
---	--

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	Soldes des restes à réaliser :
Dépenses : <b>588 884,59 €</b>	Recettes : <b>98 727,45 €</b>	<b>- 490 157,14 €</b>

Affectation proposée :

1°) – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 - «excédents de fonctionnement capitalisés »)	<b>300 000 €</b>
---	------------------

2°) – ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<del>47 581,16 €</del> <b>60 162,31 €</b>
---	--

- Ajustement de l'affectation de résultats du Budget Camping

*Annule et remplace la délibération n°68-2016 : « 86 629,18 € » en lieu et place de « 86 320,18 € » en résultat 2015 et résultat cumulé 2015 pour la section de fonctionnement et « 46 629,18 € » en lieu et place de « 46 320,18 € » affectés à la ligne 002*

- Budget Commune - Décision modificative n°2– Crédits supplémentaires

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	61 265,00 €
D	I	23	2315	131	Installations, matériel et outillage techniques	15 577,00 €
D	I	21	2128	131	Autres agencements et aménagements de terrains	45 688,00 €
<b>Total</b>						- €

<b>COMPTES RECETTES</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	61 265,00 €
R	F	74	74121		Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	45 688,00 €
R	F	74	7411		Dotation forfaitaire	15 577,00 €
<b>Total</b>						- €

- Budget Commune - Décision modificative n°3 – Virement de crédits

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	041	20422	78	Bâtiments et installations	20 461,40 €
R	I	041	2041642	78	Bâtiments et installations	35 000,00 €
R	I	041	2041642	ONA	Bâtiments et installations	8 000,00 €
R	I	001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement r	11 544,70 €
<b>Total</b>						75 006,10 €

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	23	2313	114	Constructions	- 19 072,48 €
R	I	10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	- 94 078,58 €
<b>Total</b>						-113 151,06 €

- Budget Commune - Décision modificative n°4 – Crédits supplémentaires

<b>COMPTES DEPENSES</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant	
D	F	011	60632	Fournitures de petit équipement	55 000,00 €	
<b>Total</b>					55 000,00 €	
<b>COMPTES RECETTES</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant	
R	F	75	752	Revenus des immeubles	55 000,00 €	
<b>Total</b>					55 000,00 €	

- Budget Eau et Assainissement - Décision modificative n°2 – Crédits supplémentaires

<b>COMPTES DEPENSES</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	040	28182	ONA	Matériel de transport	7 970,24 €
D	F	011	605		Achats d'eau	4 480,40 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	130,51 €
D	F	042	6811		Dotations aux amortissements sur immobilisations i	7 970,24 €

<b>Total</b>	20 551,39 €
--------------	-------------

<b>COMPTES RECETTES</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	130,51 €
R	I	001	001	OPFI	Excédent d'investissement reporté	7 839,73 €
R	F	002	002		Excédent d'exploitation reporté	12 581,15 €
<b>Total</b>						20 551,39 €

- Budget Camping - Décision modificative n°2 – Crédits supplémentaires

<b>COMPTES DEPENSES</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	2183	ONA	Autres immobilisations corporelles reçues /mises à disposition	13 824,00 €
D	I	040	13914	OPFI	Communes	1 600,00 €
D	F	042	6811		Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	15 424,00 €
D	F	011	61558		Autres biens mobiliers	309,00 €
<b>Total</b>						31 157,00 €

<b>COMPTES RECETTES</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	040	2188	OPFI	Autres	10 500,00 €
R	I	040	2183	OPFI	Matériel de bureau et matériel informatique	1 175,00 €
R	I	040	2051	OPFI	Concessions et droits assimilés	3 749,00 €
R	F	70	706		Prestations de services	13 824,00 €
R	F	042	777		Quote-part des subventions d'investissement virée	1 600,00 €
R	F	002	002		Excédent d'exploitation reporté	309,00 €
<b>Total</b>						31 157,00 €

- Budget Camping - Décision modificative n°3 – Virement de crédits

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant	
D	F	011	6132	Locations immobilières	55 000,00 €	
<b>Total</b>					55 000,00 €	

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant	
D	I	21	2188	Autres	- 55 000,00 €	
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement	- 55 000,00 €	
R	I	021	021	Virement de la section d'exploitation	- 55 000,00 €	
<b>Total</b>					-165 000,00 €	

➤ **SUBVENTION**

- Subvention de fonctionnement à l'association Canto Médoc pour l'Ecole de Musique

*Montant proposé : 3 000 €*

➤ **REGIE**

- Modification de la régie « parking payant »

*Modification de la délibération n°87-2016 : le montant du fonds de caisse (50€) est réduit à 20€*

➤ **VOIRIE - URBANISME**

- Dénomination du prolongement du Boulevard du Front de Mer

*La portion allant de la fin du boulevard du Front de Mer jusqu'à l'intersection avec la voie communale 11 de Vensac n'a pas été nommée quand elle est devenue communale. Nom proposé : boulevard du Front de Mer*

- Vente de la parcelle BO 347

*2 offres reçues*

➤ **COMMISSIONS**

- Commissions communale et intercommunale des impôts directs

*Annulation des délibérations n°99-2016 et 100-2016, le remplacement de M. CANTET n'étant pas nécessaire*

➤ **PERSONNEL**

- Liste des emplois susceptibles de donner droit à un logement de fonction

*Liste réglementaire ; aucun des postes actuels n'ouvrent droit à un logement de fonction*

- Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe

*A compter du 1<sup>e</sup> septembre*

- Création de trois postes d'adjoint technique 1<sup>e</sup> classe

*A compter du 1<sup>e</sup> août*